

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
 DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
 trois mois..... 5 fr.  
 six mois..... 9 fr.  
 Un an..... 16 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS  
 trois mois 6 fr., six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne  
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8  
 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

l'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à			
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » solr.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 18 Décembre 1875

Versailles, 16 décembre, 8 h. 49 soir.

Aucune liste de droite n'a été distribuée. Il y a eu un grand nombre de bulletins blancs.

Dix sénateurs des gauches ont été nommés :

- MM. Edmond Adam,
- Bérenger,
- Général Billot,
- Cazot,
- Général Charretton,
- Denormandie,
- Laurent Pichat,
- Magnin,
- Schœlcher,
- Jules Simon.

Versailles, 18 décembre, 8 h., s.

Un seul sénateur nommé hier :

M. le général de Cissey.

On croit que les élections seront complétées aujourd'hui.

L'élection des sénateurs à vie est terminée pour tous les sièges, sauf quatre. Nous connaissons donc le premier quart de notre premier corps politique.

L'extrême-gauche y est représentée dans des proportions qui dépassent ses forces dans l'Assemblée.

En ce qui regarde l'extrême-droite, aucun des membres honorés et conciliants de ce groupe ne figure au nombre des élus. Ces hommes, parmi lesquels il faut citer au premier rang M. de Belcastel, ont été fidèles, à la parole donnée, et ont voté avec le centre-droit et la droite, tandis que onze autres membres (pas un de plus pour l'honneur du pays) ont échangé leurs propres voix contre onze sièges de sénateurs, de façon que chacun d'eux reçoit sa paye.

Le centre-droit n'a obtenu d'autre nomination que celle de M. le général Changarnier.

La droite modérée n'a fait élire que M. Kolb-Bernard.

Tout le reste appartient à la gauche républicaine et au centre-gauche.

Assurément nous sommes loin de nous plaindre que les suffrages de l'Assemblée aient appelé au Sénat des républicains conservateurs et constitutionnels tels que MM. Calmon, Casimir Périer, Roger (du Nord), Jules Lasteyrie, Fouchon, Laboulaye, Baze, Gouin, Lanfrey et tant d'autres dont la place était marquée. Mais nous aurions voulu qu'il n'y eût pas d'ostracisme contre le centre droit et la droite. Si les chefs de ces deux derniers partis s'étaient montrés im-

prudents à force d'exclusivisme et d'intolérance, il aurait fallu leur répondre par la générosité et la justice. Le pays aurait applaudi à ces résolutions qui auraient amené le triomphe de noms considérables en France et en Europe, tels que ceux de MM. le duc Decazes, de Gontaut-Biron, le général de Chabaud Latour, le duc de Laroche-foucauld, de Belcastel, de Larcy, Buffet, etc.

Vingt-deux voix bonapartistes ont décidé des destinées du Sénat à vie. Que le poids d'une si haute responsabilité leur soit léger ! On peut comprendre jusqu'à un certain point que la gauche, voyant le touchant accord du bonapartisme en faveur de ses candidats, ait été tentée de pousser jusqu'au bout une victoire facile, et qu'elle n'ait fait aucune part aux autres votants du 25 février. Mais ce qu'on ne peut pas comprendre c'est qu'un parti se prétende conservateur, en repoussant des candidats que tout le monde considère comme conservateurs. Larouerie et la duplicité devraient avoir des bornes; on ne gagne rien à s'en faire une arme perpétuelle.

Une certaine presse défend les bonapartistes en disant qu'une partie du centre droit avait voté, le 25 février, pour la Constitution. On pourrait lui répondre que l'autre partie avait voté contre; mais n'est-il pas évident que les rapprochements de la presse sont absurdes? Quand on a organisé la République, on a créé des institutions neutres, laissant à chacun une liberté d'action complète pour le gouvernement et l'administration de la France. C'est une chose bien différente de nommer précisément pour gouverner et administrer la France les députés les plus avancés.

Dans la République, le pouvoir peut appartenir aussi facilement que dans la monarchie aux esprits sérieusement conservateurs et modérés. Etait-ce dont des conservateurs vraiment dignes de ce nom, que ces ministres de 1830, provoquant et signant les Ordonnances qui détruisaient la Charte, ou bien ces ministres de 1848 qui ne savaient pas faire à l'opinion publique la concession d'une seule réforme, ou bien encore ces ennemis de la liberté française qui nous refusaient la plus légère concession en 1859, mais qui sacrifiaient nos millions et nos soldats pour abaisser la papauté et édifier l'Italie?

Non, il n'y a pas de comparaison possible entre le terrain neutre de la République, et les choix ultra-démocratiques ou ultra-légitimistes des bonapartistes de l'Assemblée. Sur le terrain neutre de la République tout est possible, tout est réalisable pour le bien, si les citoyens savent comprendre leurs devoirs.

Le Soleil croit que M. Buffet prendra dans la discussion sur l'état de siège et sur le projet de loi de la presse la revanche de son échec sénatorial.

Le gouvernement aura la parole comme l'opposition, et chaque fraction de l'Assemblée pourra et devra faire connaître son sentiment sur le régime de la presse et l'état de siège. C'est toute la politique intérieure qui sera librement et loyalement débattue en pleine Assemblée et à la face du pays.

Le vote qui dénouera cette lutte d'opinions sur un terrain élevé et général, où de grands intérêts publics seront seuls mis en jeu, aura un sens, une signification. Ce vote sera l'expression vraie des sentiments réels de la majorité. Le gouvernement pourra y subordonner sa conduite. Jusque-là nous n'apercevons que des intrigues de couloirs et des apertés de convoitise dont il est à désirer qu'une discussion sérieuse nous fasse sortir au plus vite.

Le Journal des Débats, très heureux des résultats obtenus, se montre fort aigre contre M. Wallon et M. Buffet :

Après le 25 février, M. Wallon a reçu le prix de ses services; il avait mis la République au monde, et la République ne lui a pas marchandé sa reconnaissance; mais, soit faiblesse, soit remords d'un péché de jeunesse, il s'est associé plus tard à une politique qui ne tendait à rien moins qu'à détruire les institutions fondées par l'accord de tous les hommes modérés de l'Assemblée. Ce qui était une faute de la part de M. Buffet était presque de la sienne un infanticide. M. Wallon se plaint que l'accord du grand parti constitutionnel ait été rompu et n'ait pas pu se rétablir. A qui la faute encore une fois, sinon au cabinet dont M. Wallon n'a jamais désavoué par un seul mot, par une seule démarche, les efforts constants pour dissoudre la majorité du 25 février? Tous les ministres qui ont brigué une place inamovible au Sénat ont été battus; c'était justice.

Trois ont abandonné volontairement la lutte: il n'en reste plus que deux exposés aux chances d'un scrutin où rien n'est donné au hasard et à la fortune: M. le général de Cissey et M. Decazes. Peut-être serait-il sage de leur donner une marque de confiance qu'on a eu raison de refuser à leurs collègues. M. le général de Cissey n'est pas un homme politique, il n'a aucun ennemi dans l'Assemblée; pourquoi ne proclamerait-on pas en lui le représentant de l'armée? Quant à M. Decazes, depuis longtemps déjà, il se tient en dehors des luttes de parti, s'occupant exclusivement de nos intérêts étrangers qu'il a toujours défendus avec une grande application et un véritable courage. Sa position en Europe est excellente, il est connu de tous les diplomates et il a su inspirer confiance à la plupart d'entre eux.

On lit dans le Français, dont les sentiments sont absolument opposés à ceux du Journal des Débats, et qui déplore amèrement une défaite qu'il eût été bien facile d'éviter :

M. Rouher et les bonapartistes qu'il a menés à gauche commencent à entendre les cris de réprobation qui leur arrivent de la province. Et c'est justice. La conscience publique se soulève contre eux.

La Gazette de France apprécie ainsi la conduite de M. de la Rochette et de ses amis :

Il n'est jamais permis, pour satisfaire des rancu-

nes, de mettre en péril la société tout entière et de favoriser l'avènement au pouvoir de ceux dont le programme se résume dans ce mot: Guerre sans merci à l'Eglise et aux catholiques.

On lit dans le Journal de Paris :

Les journaux qui essaient de soutenir que la coalition formée par leur parti avec l'extrême droite et les bonapartistes n'a rien de choquant ni d'immoral, sont ils bien convaincus? Ils nous disent qu'ils ne pouvaient pourtant pas refuser l'alliance que leur offraient les légitimistes: les légitimistes sont venus trouver les chefs de la gauche en leur proposant d'abandonner leurs alliés du centre droit, à une condition, c'est qu'on leur garantirait un certain nombre de places dans le Sénat. Les chefs de la gauche pouvaient-ils repousser les avances des légitimistes? Pouvaient-ils faire à leur parti ce tort de le priver des bénéfices d'une trahison profitable? Non, évidemment. Ils ont conclu le marché proposé aux légitimistes, et ils en remplissent les conditions avec une loyauté scrupuleuse; les légitimistes toucheront le prix de leur défection jusqu'au dernier sou, jusqu'au dernier centime, jusqu'à la dernière place.

Nous concéderons, si l'on veut, que la gauche était dans une certaine mesure autorisée à profiter de la défection des légitimistes et qu'elle a bien fait d'y mettre le prix. Cette concession ne change rien d'ailleurs à la nature de l'action commise par les défectionnaires de l'extrême droite. Lorsque le général Bourmont, abandonna l'armée, la veille ou l'avant-veille de la bataille de Waterloo, emportant avec lui des renseignements précieux sur l'ennemi, il commit une action dont le caractère n'a jamais paru douteux, même aux contemporains. Mais si l'on s'explique jusqu'à un certain point, que la gauche ait tenu à profiter de la défection des légitimistes, on éprouve, en revanche, quelque peine à comprendre que la gauche ait accepté, non plus la défection, mais l'alliance et le concours des bonapartistes. Car les bonapartistes sont bel et bien des alliés, et, qui plus est des alliés désintéressés. Les bonapartistes ne demandent rien pour prix de leur concours. Ce qui n'empêche pas les gauches de profiter de ce concours et de contracter ainsi une sorte d'obligation à l'égard des bonapartistes. Ce titre de protégé de l'Empire qu'on avait lancé imprudemment à la tête du duc de Broglie, après le 24 mai, s'applique avec une parfaite justesse à tous ceux des membres de la gauche qui pénètrent dans le Sénat, grâce à l'appui des bonapartistes, chacun de ses sénateurs est individuellement et personnellement le protégé ou l'obligé de l'Empire.

Les journaux de la gauche qui expliquent si bien comment leur parti a pu être amené à profiter de la défection d'une fraction de l'extrême droite n'ont pas encore essayé de nous faire comprendre comment ce même parti avait pu accepter l'alliance des bonapartistes. Le cas ne laisse pas que d'être embarrassant. Comment avouer, en effet, que l'on ait pu se décider à subir l'alliance, et l'alliance lucrative encore, des gens pour qui l'on affecte, dans toutes les circonstances le plus complet mépris! Comment expliquer que l'on puisse accepter d'entrer au Sénat grâce à la protection de ceux que l'on désigne habituellement sous les termes les plus outrageants? « La faction, » dit-on, en parlant des bonapartistes, « la faction! » Eh bien la « faction » a du bon, vous l'avouez intérieurement et vous seriez bien embarrassés de concilier la reconnaissance que vous lui devez aujourd'hui avec les injures que vous lui prodiguez hier.

Si la coalition formée par la gauche avec les légitimistes extrêmes et les bonapartistes est chose aussi simple, aussi naturelle, aussi avouable qu'on veut bien le dire, nous demandons pourquoi il n'est pas même fait mention, dans les journaux de la gauche,

des bonapartistes, et de la reconnaissances qu'on leur doit. On couvre d'éloges les légitimistes défactionnaires, on se tait sur les bonapartistes. On oublie qu'on leur doit, à chaque scrutin, vingt-deux voix. On leur devrait bien quelques compliments en échange.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

La Porte-Ottomane vient de publier un firman de réformes judiciaires et administratives destiné sans nul doute à prévenir et à rendre inutile le projet des puissances préparé par M. Andrassy. Le firman officiel, qui est très-libéral, contient, suivant l'antique usage, des promesses dont la réalisation dépasserait certainement les espérances les plus optimistes des partisans de la Turquie. Il est fort possible que le plan autrichien soit, comme l'affirment un grand nombre de journaux, beaucoup plus modeste que celui de Mahmoud-Pacha; seulement, ce sera une loi garantie par les puissances, non un simple règlement intérieur que la Porte édicte souverainement, et dont elle a seule le droit de surveiller l'application jusqu'au jour où il lui plaira de l'abandonner. Il ne faut pas oublier que le Sultan n'est pas un chef laïque, un souverain comme tous les autres; il est avant tout le directeur des croyans, il a charge d'âmes, et, s'il consent à plier la rigidité du dogme aux nécessités d'une situation politique devenue intolérable, il n'en conserve pas moins l'espoir de sauver le dogme lui-même et de le rétablir dans son intégrité en des temps plus heureux. L'Europe a été trop souvent trompée par des concessions apparentes, toujours démenties par l'événement. Elle ne peut plus consentir à de nouvelles mystifications dont les populations chrétiennes seraient encore les victimes, au firman de la Porte les puissances ne renonceraient donc pas à opposer leur projet, et la manœuvre de Mahmoud-Pacha n'aura qu'un résultat, celui d'indiquer clairement l'étendue des concessions qu'on peut exiger du Sultan, et pour l'exécution desquelles il ne saurait refuser de sérieuses garanties.

Temps.

Le 13-25 décembre, la fête de l'ordre de Saint-Georges sera célébrée à Saint-Petersbourg en grande pompe et l'empereur y prononcera un toast dans lequel, s'il faut en croire les *Tablettes d'un Spectateur*, il caractérisera « avec plus de précision que jamais » les principes et le but de l'alliance des trois empereurs. En attendant, la *Gazette de Moscou*, journal qui représente le parti vieux-russe, dirige contre la politique anglaise les reproches les plus amers. Les difficultés inhérentes à la question d'Orient viennent d'être considérablement aggravées par l'ambition de l'Angleterre, dit la feuille moscovite. L'achat des actions de Suez équivalant à l'achat du territoire que traverse le canal; or, l'Egypte n'est pas un pays indépendant, c'est une terre ottomane, et le pacha a dépassé son droit. Le sultan lui-même, c'est-à-dire le vrai souverain, n'aurait pu prendre une telle détermination sans consulter l'Europe. Que dirait-on si Sa Hautesse s'avisait de vendre à beaux deniers comptants à la Russie le port de Constantinople? Ainsi parle la *Gazette de Moscou*; par malheur, cette feuille n'ayant aucune attache officielle, ses réflexions ne nous apprennent rien sur ce qui se passe dans les régions gouvernementales; peut-être, en revanche, nous apportent-elles un assez fidèle écho de ce qui se dit parmi le public russe: à ce titre elles méritaient d'être signalées.

Le chancelier de l'échiquier, sir Stafford Northcote, dans un discours à Manchester, a annoncé que le gouvernement anglais aurait « prochainement » l'occasion d'exprimer sa pensée devant le Parlement. Sir Stafford, sans entrer dans aucun détail, a repoussé l'accusation d'égoïsme dirigée contre l'Angleterre. Le gouvernement britannique veut la liberté des communications maritimes, et il ne la veut que pour la paix et par la paix. Pour notre compte, nous tenons ces déclarations comme parfaitement sincères, seulement tout le monde ne montre pas la même confiance que nous. Les journaux italiens des nuances les plus diverses, la *Perseveranza* aussi bien que le *Diritto*, rapprochent avec affectation l'achat des actions du canal de la publication d'un projet de loi sur la mobilisation de l'armée anglaise. Les deux faits se suivent et doivent être interprétés l'un par l'autre, disent-ils; et ils en concluent que l'Angleterre est en train de

prendre l'initiative de l'agression. Quant à nous, nous aimons mieux attendre un plus ample informé, nous référant à cette dépêche de M. d'Harcourt, où il est dit que lord Derby compte ne pas s'opposer à des arrangements qui placeraient le canal de Suez sous la direction d'un syndicat international.

Informations

A Candie, des musulmans ayant voulu empêcher les chrétiens d'entrer dans une église, une rixe s'en est suivie. On parle de vingt morts ou blessés de part et d'autre.

M. Paul de Cassagnac a été acquitté par la cour d'assises de la Seine.

Une correspondance de Berlin, adressée à l'*Indépendance belge*, révoque en doute les projets prêtés au sultan, au sujet des réformes à opérer dans l'administration ottomane et la constitution intérieure de la Turquie. Cette correspondance qualifie de « prématurés » les détails donnés à cet égard, et elle ajoute: « On comprend que ces demandes (les propositions soumises à Sa Hautesse) équivalent à la destitution du sultan comme souverain. Tout cela aurait surgi de l'improviste et à l'insu des personnes habituellement au courant des affaires d'Orient. » Il faut donc attendre que des résolutions soient officiellement prises à Constantinople pour juger de ce qu'il y a de vrai dans les affirmations contradictoires auxquelles donnent lieu les embarras de la Porte.

On confirme, de source allemande, que le gouvernement ottoman a demandé l'intervention du Saint-Siège, auprès des catholiques qui prennent part à l'insurrection de l'Herzégovine.

L'abolition de la peine de mort est à l'ordre du jour en Autriche. La commission de la Chambre des députés du Reichsrath, saisie d'un projet de code pénal, a adopté les conclusions de son rapporteur; elles sont favorables à l'abolition de la peine capitale; sauf lorsqu'il s'agit de crimes militaires. Toutefois le ministre de la justice, M. Glaser, ne s'est pas rallié aux conclusions de la commission.

Le télégraphe nous apporte le toast de l'empereur de Russie au banquet de la fête de Saint-Georges. Ce toast, qu'on attendait avec une certaine impatience, ne contient rien de nouveau; mais nous sommes heureux de constater que le czar a profité de l'occasion pour affirmer encore une fois « que l'alliance intime des trois empires et des trois armées n'avait pour but » que la conservation de la paix en Europe. » Ce but peut être facilement atteint, car toutes les autres puissances ont le plus grand intérêt à la réalisation de ce programme pacifique. Le prince Albert a répondu aux souhaits du czar: « au nom des deux empereurs, qui partagent entièrement et profondément, a-t-il dit, les sentiments exprimés par l'empereur Alexandre. » Puissent ces sentiments passer dans les faits, et assurer ce maintien de la paix que toute l'Europe désire et dont tous les peuples ont besoin!

Chronique locale

et méridionale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Le service d'hiver commencera le 20 décembre sur tout le réseau d'Orléans.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans nous communique l'avis suivant, qui indique un changement de service à partir du 20 décembre courant:

Départs de Cahors: 5 h. 10 matin, 1 h. 20 soir, (au lieu de 12 h. 25) 5 h. 40 soir.  
Arrivées à Cahors: 11 h. 10 matin, 5 h. 7 soir (au lieu de 7 h. 55), 9 h. 41 soir.

Le 20 décembre courant à 12 heures du matin, aura lieu l'ouverture des lignes de Nexon à Brives et de St-Antoine-Port-S<sup>e</sup>-Foy à Bergerac.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. Ségué, chargé à titre de suppléant, des cours de mathématiques au Lycée de Cahors, est nommé en la même qualité au Lycée d'Auch.

La nomination de M. Calmon au Sénat a été favorablement accueillie dans le département du Lot, par ses amis d'abord, ensuite par tous ceux qui comprennent qu'il importe d'appeler au Sénat des hommes de haut savoir et de grande situation. Les inimitiés devraient disparaître quand un de nos compatriotes reçoit un tel honneur; à plus forte raison, les petites et vaines divergences politiques ne laissent place qu'à la satisfaction.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Extrait du procès-verbal.

de la Séance du 6 décembre 1875.

Présidence de M. VALETTE, directeur trimestriel.

Le secrétaire-général dépose diverses publications de sociétés correspondantes.

M. Guiral donne à la Société un faucon archéologique provenant de l'ancien prieuré de Cels.

M. Malinowski donne lecture de l'histoire de l'imprimerie à Cahors au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il fait connaître les ouvrages sortis des presses cadurciennes qu'il a rencontrés dans diverses bibliothèques et principalement dans celle de M. Greil à Cahors. Ces ouvrages portent pour le XVII<sup>e</sup> siècle les signatures de Claude et André Rousseau, Jean et Pierre Dalvy, Jean, François et Armand Bonnet, Georges Richard, Tévenin et Henri Bouzon, au XVIII<sup>e</sup> siècle, on rencontre les noms de François Dilhac, de Pierre et François Richard et de Joseph Coignet.

M. Baudel continue sa lecture sur l'Université de Cahors. Il fait l'histoire de cette institution au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, et raconte le différend qui s'éleva entre le chancelier M. de Griffon et le recteur Géraud de Vaxis au sujet du remplacement de Jehan Vancelly. Il donne, à ce sujet, lecture d'un arrêt du Conseil du Roi rendu contre le Parlement de Toulouse, Géraud de Vaxis et Edmond Merville, en faveur des consuls de Cahors.

Il parle ensuite des professeurs qui brillèrent à cette époque et cite particulièrement Jean Lacoste et Dominici.

Ordre du jour de la séance du 20 décembre: Nomination du bureau, du conseil d'Administration et de la commission du Bulletin pour l'année 1876.

Dans le *Journal du Lot* du 11 décembre, nous avons publié un extrait de la séance du 29 novembre; on y trouve le passage suivant:

« M. Baudel lit un travail de l'abbé Guilhou, intitulé: « Considérations générales sur la dénomination des rues de la ville de Cahors. » L'auteur émet le vœu que des noms mieux appropriés et mieux choisis, tirés de l'histoire locale, soient appliqués à la dénomination des rues. »

Cette dernière phrase est trop générale; elle pourrait induire en erreur les lecteurs du *Journal du Lot* sur le véritable sens de l'écrit précité. On nous prie de la rectifier ainsi:

« L'auteur émet le vœu que des noms mieux appropriés et mieux choisis, tirés de l'histoire locale, soient appliqués à la dénomination d'une partie des rues, celles dont la dénomination est défectueuse, ou pourrait être meilleure. »

Dans les considérations écrites, qui ont été adressées à la *Société des Etudes*, l'auteur reconnaît, en effet, qu'il y a un grand nombre de rues, dont les noms ont été très heureusement choisis, noms que l'on doit respecter et maintenir. Les unes tirent leurs noms des grands édifices, ou des établissements publics, anciens ou modernes; les autres rappellent des événements historiques, ou portent les noms d'hommes éminents, qui ont illustré la ville de Cahors.

Mais il est un certain nombre de rues, dont les noms bizarres, ou défectueux, paraissent avoir été pris arbitrairement, ou qui se rattachent à des faits historiques de peu d'importance. Il conviendrait de les remplacer par des noms plus frappants et plus instructifs, empruntés aux annales de notre cité.

Samedi dernier, le 11 du mois courant, les amis nombreux de M. Joseph Cantarel, décédé la veille, à l'âge de 79 ans, ont reconduit ses dépouilles mortelles au cimetière, après une cérémo-

nie religieuse célébrée à la cathédrale. M. Cantarel a rempli dignement une longue et honorable carrière dans notre cité. Pendant longtemps, il fut professeur d'anglais au lycée de Cahors, en même temps qu'il exerçait les fonctions d'agent principal et de conservateur de la société d'agriculture et de l'industrie de notre département. Plus tard ayant obtenu sa retraite de l'Université, il consacra tous ses soins à la société d'agriculture, qu'il ne quitta que lorsque il y a deux ans à peine, la nécessité de soigner sa santé lui prescrivit un repos absolu. M. Laur vétérinaire en chef de notre département, ami et successeur de M. Cantarel, comme conservateur de la société, a prononcé sur la tombe quelques paroles émus, retraçant brièvement toute la carrière du défunt.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

PRÉSIDENTIE DE M. L. LIMAYRAC.

2<sup>e</sup> Séance du 21 août 1875. — (Fin).

Création d'une station d'étalons à Souillac et à Vayrac. Vœu.

M. Pradines, au nom de la même Commission, propose de s'associer au vœu émis en faveur de la création à Vayrac d'une station d'étalons.

M. le baron Dufour fait remarquer que cette station serait aussi bien placée à Souillac.

Le Conseil décide que le vœu à soumettre à l'administration des haras comprendra Souillac et Vayrac.

Création d'un bureau de facteur boitier à Concots. Vœu.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil adopte le vœu en faveur de la création d'un bureau de facteur boitier à Concots.

Ecole d'Arts et Métiers d'Aix. — Jeune Faret.

Sur les mêmes conclusions, le Conseil donne acte à M. le Préfet de la Communication d'un état présentant le résultat des examens subis à la fin du 2<sup>e</sup> semestre de l'année scolaire 1874-75 par le jeune Faret, de Figeac, boursier à l'école d'Arts-et-Métiers d'Aix.

Rapport de M. le directeur du Dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot. — Résultat de la monte en 187

Le Conseil, sur le rapport du même membre, donne acte à M. le Préfet, du dépôt du rapport de M. le directeur du Dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot sur les résultats de la monte de 1875.

Associations agricoles. — Subventions de l'Etat.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil émet le vœu que la Société d'agriculture du Lot, et les Comices agricoles de Mariel, Vayrac et St-Céré seront proposés à M. le ministre pour participer aux subventions de l'Etat dans les proportions suivantes:

Société industrielle agricole du Lot.	5,000 fr.
— de Martel.....	200
— de Vayrac.....	200
— de St-Céré.....	200

Secours aux édifices paroissiaux. — Classement des communes

Le même rapporteur propose d'adopter le classement suivant, basé sur l'urgence et l'importance des sacrifices faits par les communes, pour les secours aux édifices paroissiaux:

- 1<sup>o</sup> Calamane et Laroque-des-Arcs;
- 2<sup>o</sup> Frayssinet-le-Gélat;
- 3<sup>o</sup> Concorès;
- 4<sup>o</sup> Limogne;
- 5<sup>o</sup> Cajarc;
- 6<sup>o</sup> Nozac;
- 7<sup>o</sup> Meyronne;
- 8<sup>o</sup> Ste-Alauzie;
- 9<sup>o</sup> Villesèque;
- 10<sup>o</sup> Sabadel;
- 11<sup>o</sup> Montcabrier;
- 12<sup>o</sup> St-Félix.

Le Conseil adopte ce classement.

Maisons d'école et salles d'asile. — Secours aux communes. Classement.

Le même rapporteur soumet au Conseil le tableau des demandes de secours formées par diverses communes du département pour travaux de reconstruction ou de restauration de maisons d'école et d'asile, et propose, au nom de la Commission, d'adopter l'ordre d'urgence ci-après pour les présentations à faire à l'administration supérieure pour la subvention de l'Etat.

Ordre adopté: Le Montat, Condat, Cuzac, Cassagnes, Ruyeyres.

Sections électorales.

M. de Gozon, rapporteur de la commission des vœux, soumet au Conseil les propositions suivantes au sujet de la révision des sections électorales.

Nozac. — Rouffillac.

De maintenir la répartition actuelle des conseillers municipaux à élire pour chacune des sections de Nozac et de Rouffillac, 6 par chacune d'elles; cette proportion se trouvant exactement basée sur la population de chaque section, soit: Nozac 559 habitants et Rouffillac 518. Adopté.

St-Vincent (Luzech). — Cournou. — Luzech. — Camy et Fages.

D'établir une section électorale à Cournou, commune de St-Vincent, l'autre à Camy, comprenant les paroisses de Camy et de Fages, le tout conformément à la demande déposée par M. Lafon de Caix, représentant du canton de Luzech. — Adopté.

Belfort.

D'ajourner à la session d'avril la solution de la demande du maire de Belfort, tendant à diviser cette commune en trois sections électorales : l'une à Belfort élisant 7 conseillers, l'autre à St-Fleurien élisant 3 conseillers, et la 3<sup>e</sup> à St-Geniès en élisant 2. L'ajournement est adopté.

Sénaillac (Lauzès). — Artix.

M. Cambres a la parole.

La commune de Sénaillac est divisée en 2 sections, Sénaillac et Astix.

Il demande le maintien des 2 sections.

Mais comme, contrairement à ce qui a été fait de tout temps, la section d'Artix a été appelée, l'an dernier, pour la première fois à élire un conseiller municipal de moins que les années précédentes, M. Cambres prie le conseil de vouloir bien, tout en maintenant la division actuelle, ajourner à la session d'avril, la décision en ce qui concerne seulement le nombre des conseillers que chaque section devra élire.

Il est impossible en ce moment, vu l'insuffisance des renseignements qui sont au dossier, de pouvoir statuer, en pleine connaissance de cause, sur les réclamations des habitants d'Artix.

Le Conseil adopte la division proposée de la commune de Sénaillac en 2 sections, maintient provisoirement le statu quo et dit qu'il sera statué définitivement, à la session d'avril, sur le nombre des conseillers municipaux que chaque section devra élire à l'avenir.

Aucune autre modification n'étant proposée au Conseil général, il décide que le statu quo sera maintenu pour toute les autres communes qui ne figurent pas dans la nomenclature de sectionnement précédente.

Approbation des comptes de 1874.

M. Lafon de Caix, au nom de la commission de comptabilité, constate la régularité des comptes. Acte lui est donné par le Conseil de cette communication.

Règlement du budget ordinaire des dépenses de 1876.

M. Pierre Dufour, rapporteur de la commission des Finances, propose de régler comme suit le budget ordinaire des dépenses de 1876 :

Sous-Chapitre	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	Total	
1 <sup>er</sup>	49,799	29																49,799 29
2 <sup>e</sup>		20,240																20,240 »
3 <sup>e</sup>			165,650															165,650 »
4 <sup>e</sup>				469,651	77													469,651 77
5 <sup>e</sup>					22,800													22,800 »
6 <sup>e</sup>						102,000												102,000 »
7 <sup>e</sup>							25,350											25,350 »
8 <sup>e</sup>								3,000										3,000 »
9 <sup>e</sup>									5,200									5,200 »
10 <sup>e</sup>										7,400								7,400 »
11 <sup>e</sup>											16,700							16,700 »
12 <sup>e</sup>												31,460	56					31,460 56
13 <sup>e</sup>														7,077	63			7,077 63
14 <sup>e</sup>															77,181	83		77,181 83
15 <sup>e</sup>																150		150 »
16 <sup>e</sup>																		
Total																		1,003,661 08

Le Conseil adopte.

Le même rapporteur propose de répartir de la manière suivante les allocations du Sous-Chapitre 19 : Sous-Chapitre 9. — 1. Achèvement des bureaux de la Préfecture et de la Mairie. 20,000 fr.

2. Subventions aux communes pour chemins vicinaux de fortes catégories. 58,000 fr.

3. Achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun, 4,205 fr. 89, par canton. 122,000 fr.

Cette répartition est approuvée.

Fixation de la session d'avril 1876

M. le président propose de fixer la session d'avril 1876 au lundi de Quasimodo.

Le conseil adopte.

Clôture de la session.

M. le président prononce la clôture de la 2<sup>e</sup> session de 1875.

La séance est levée à 7 heures.

Le Président, Le Secrétaire,  
L. LIMATRAC. CALMELS D'ARTINSAC.

M. de Girardin, sous-préfet de Gourdon, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de St-Amand (Cher), en remplacement de M. le vicomte de Vésins.

M. Tournamille, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Gourdon, en remplacement de M. de Girardin.

A son audience du 14 décembre 1875 le tribunal de simple police de Cahors a prononcé 22 condamnations, savoir :

- 2 pour contravention à la police du roulage.
- 4 pour embarras de la voix publique.

- 4 pour jet d'eau par la croisée.
- 8 pour contravention au règlement concernant les filles publiques.
- 4 pour défaut de balayage.

On nous écrit de Fontanes :

Monsieur le Directeur,

Pour disposer ses bien-aimés paroissiens à gagner l'indulgence du jubilé, le pieux et zélé pasteur de l'église de Fontanes a appelé M. l'abbé Rescoussié, curé de Viminier, du diocèse de Montauban. Il a passé au milieu d'eux plus de quinze jours, afin de les évangéliser. Malgré la rigueur de la saison, la population entière est venue, matin et soir, se presser autour de la chaire évangélique pour entendre ses prédications qui ont été très-goutées. Désirant les mettre à la portée de tous les auditeurs, il a adopté des instructions familières ou de pieuses causeries toujours relevées par une égalante simplicité.

M. Rescoussié possède les précieuses qualités qui font le véritable missionnaire ; il a une très-belle voix, il est plein de force et de jeunesse, il a du feu, de l'émotion, une éloquence populaire qui attire les cœurs les plus rebelles. Aussi, le succès a-t-il été complet, et la foi qui s'est heureusement conservée dans la paroisse de Fontanes, y est devenue encore plus vive, plus ferme. Le jour de la clôture faite avec une solennité indescriptible a été pour le catholicisme un jour de triomphe, pour l'excellent curé de la paroisse un jour de bien douce et grande joie, pour tous ses dévoués paroissiens un jour délicieux dont le souvenir ne s'effacera jamais de leurs cœurs reconnaissants.

E...., curé.

Les préfets viennent, sur l'invitation du ministre de l'intérieur, d'adresser aux maires de leurs départements des instructions pour leur rappeler les prescriptions de la loi du 1<sup>er</sup> août 1874, relative à la conscription des mulets et des chevaux.

On sait que le recensement des chevaux et juments âgés de six ans et au dessus, et des mulets et mules de quatre ans et au dessus, doit en effet, avoir lieu tous les ans, dans chaque commune, par les soins de l'autorité municipale.

Il sera par suite procédé, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier prochain, au recensement de tous les chevaux juments et mulets, qui se trouvent en France.

L'âge des animaux se comptera à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur naissance.

Le recensement devra être effectué d'après la déclaration des propriétaires, en nom particulier ou collectif, sans aucune distinction ou exclusion.

Les maires devront en conséquence publier par voie d'affichage ou tout autre moyen de publicité, un avis invitant tous les propriétaires à faire, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier, 1876, au plus tard, à la mairie de la commune du lieu où se trouvent leurs animaux, la déclaration dont ils'agit.

Nous ajouterons que ces déclarations pourront être contrôlées par l'autorité municipale, au moyen de divers renseignements qu'elle possède et notamment des rôles de prestation

La procédure instruite à l'occasion de la mort de M. l'abbé Ducos, curé de Lamothe (Gers), dont le cadavre fut retrouvé à Luchon le 10 septembre dernier, vient d'être clôturée au tribunal de Saint-Gaudens par une ordonnance de non-lieu.

L'autorité judiciaire, après une enquête minutieuse, a reconnu que la mort de M. l'abbé Ducos n'a pas été le résultat d'un crime.

Un concours hippique aura lieu à Bordeaux en 1876 pour chevaux hongres et juments de 4 à 6 ans inclusivement, nés dans les départements suivants : Ariège — Aude — Aveyron — Charente — Charente-Inférieure — Corrèze — Creuse — Dordogne — Haute-Garonne — Gers — Gironde — Hérault — Landes — Lot — Lot-et-Garonne — Basses-Pyrénées — Hautes-Pyrénées — Pyrénées-Orientales — Tarn — Tarn-et-Garonne — Haute-Vienne.

Les engagements seront reçus du 15 au 21 janvier 1876, cours de l'Intendance, 13, à Bordeaux.

La réception des chevaux se fera le 29 janvier, avant midi.

L'ouverture du Concours est fixée au 30 janvier ; et la fermeture le 6 février, à 5 heures du soir.

Sur demande adressée 53, avenue Montaigne, à Paris, les personnes désirant exposer au Concours recevront une feuille contenant le modèle de la déclaration à faire pour engager les chevaux, ainsi que l'Extrait du règlement général des Concours et autres informations utiles.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 18 décembre 1875.

Naissances.

Julie, Marie-Thérèse, rue Casserie.  
Alibert, Léon-Barthélémy, rue Daurade.

Mariages.

Mendailles, Abel-Jacques, et Delpech, Anais.  
Fournié, Vincent, et Grelet, Marie.  
Communal, Jean, et Escarié, Jeanne.

Décès.

Amadiou, Anne-Marie-Louise, prop., B. Nord.  
Calvet, Anne, 45 jours, rue de la Liberté.  
Heilles, Guillemette, rentière, 82 ans, B. Sud.  
Alaniou, Jean, ex-boulangier, 68 ans, r. Fondue-Haute.  
Vertut, Raymond, tonnelier, 90 ans, St-Georges.

Pour la chronique locale A. Layton.

Bulletin Vinicole

Récolte des Vins en 1875

Total général	69.552.525	hect.
Année 1874	63.146.425	id.
Excédant sur 1874	6.406.400	

TOTAUX PARTIELS PAR DÉPARTEMENT

Département	hect.
Ain	647.424
Aisne	135.357
Allier	202.000
Alpes (Basses)	88.400
Alpes (Hautes)	89.161
Alpes-Maritimes	65.151
Ardèche	193.779
Ardennes	56.012
Ariège	92.842
Aube	945.760
Aude	3.293.715
Aveyron	386.260
Bouches-du-Rhône	295.320
Cantal	11.238
Charente	4.394.969
Charente-Inférieure	8.267.975
Cher	414.254
Corrèze	245.767
Côte-d'Or	1.382.032
Creuze	80
Dordogne	1.123.962
Doubs	326.912
Drôme	215.182
Eure	18.855
Eure-et-Loir	56.292
Gard	886.694
Garonne (Haute)	745.700
Gers	1.560.803
Gironde	3.694.735
Hérault	12.726.002
Ille-et-Vilaine	1.021
Indre	319.564
Indre-et-Loire	1.452.190
Isère	671.017
Jura	928.133
Landes	545.060
Loir-et-Cher	1.018.253
Loire	447.590
Loire (Haute)	87.610
Loire (Inférieure)	1.751.801
Loiret	992.560
Lot	418.025
Lot-et-Garonne	1.118.200
Lozère	4.650
Maine-et-Loire	804.895
Marne	640.326
Marne (Haute)	726.545
Mayenne	1.195.590
Meurthe-et-Moselle	507
Meuse	653.829
Morbihan	23.420
Nievre	410.965
Oise	7.858
Puy-de-Dôme	813.540
Pyrénées (Basses)	181.544
Pyrénées (Hautes)	166.382
Pyrénées (Orientales)	1.177.391
Rhône	1.055.883
Saône (Haute)	456.949
Saône-et-Loire	1.604.244
Sarthe	193.644
Savoie	188.590
Savoie (Haute)	218.982
Seine	55.237
Seine-et-Marne	470.541
Seine-et-Oise	345.894
Sèvres (Deux)	446.633
Tarn	648.865
Tarn-et-Garonne	39.175
Var	1.055.062
Vaucluse	77.864
Vendée	676.032
Vienne	1.107.866
Vienne (Haute)	21.802
Vosges	250.347
Yonne	1.713.713

Causeries.

I

A mes petits enfants.

Vous grandissez, chers enfants, dans une époque privilégiée. Je vais faire crier bien fort les pessimistes, si je ne m'hâte d'expliquer et de borner ma pensée en disant qu'en aucun temps, en effet, on ne s'est occupé avec plus de sollicitude de l'instruction et de l'éducation de jeunes générations. De tous côtés, surgissent des publications nouvelles dans lesquelles toutes les branches des connaissances humaines sont mises à la portée de la jeunesse par des hommes d'autant plus remarquables, qu'ils savent se faire humbles et nous transmettre leur science sous une forme simple et attrayante.

Quoi de plus attrayant de plus familier et en même temps de plus instructif, que la série de petits traités formant la collection de la Science Élémentaire de M. J. Henri Fabre ! Ce professeur consommé, habitué à donner chaque jour à de jeunes esprits la dose de vérité scientifique qu'ils peuvent supporter, dévoile ainsi peu à peu à leurs regards surpris et charmés le tableau mystérieux du monde réel. Dans ces modestes petits volumes, « la science apparaît en simple appareil, il est vrai, mais avec autant de splendeur et de majesté néanmoins que dans l'amphithéâtre d'une école d'enseignement supérieur. »

Voici d'abord LA TERRE : C'est l'histoire de notre globe en ses points fondamentaux.

En quelques lectures, l'auteur met à la portée de toutes les intelligences les grandes questions qui devraient former le fonds des études géographiques, et qui, trop longtemps, ont été sacrifiées à une riche nomenclature de provinces, de villes, de fleuves, etc. sans aucun intérêt pour l'esprit. Il est bon sans doute de connaître sur la carte la position du pays des Cafres et du Zanguebar, mais il est encore meilleur d'avoir des idées exactes, sur la terre considérée dans son ensemble ; sur son double mouvement révoluitif, cause des jours et des nuits ; sa puissance centrale, son atmosphère, ses mers, source où puise tout ce qui vit. Il ne suffit pas d'apprendre qu'un volcan est une montagne qui fume ; une mer, une grande étendue d'eau ; un tremblement de terre, une trépidation du sol ; un glacier, une vallée pleine de neige et de glace. Il convient aussi de connaître sommairement le mécanisme de ces grandes forces naturelles et leur rôle dans l'harmonie générale des choses. « L'âme s'élève et le moral s'ennoblit, dit l'auteur, devant les merveilles de l'œuvre divine. »

Le 2<sup>e</sup> volume de la science élémentaire traite du CIEL. Avant l'exposition du grandiose théorème qui repose sur la mécanique et la géométrie, M. H. Fabre se demandera-t-il si ses lecteurs ont reçu une instruction mathématique suffisante pour embrasser ces hautes questions ? Non certainement. L'auteur part donc de cette idée qu'il a devant lui des enfants ignorant complètement les mathématiques. Il aborde avec franchise les plus belles propositions l'astronomie : distance, volume, poids, constitué physique et chimique, etc., de ces divers corps célestes. Il établit la distance de la terre aux étoiles, le poids de Jupiter, les éléments chimiques du soleil, en se fondant, non sur la confiance des lecteurs, mais sur la force de la démonstration. Avec une méthode admirable de simplicité, M. Henri Fabre met peu à peu l'élève au courant des vérités mathématiques nécessaires, non par l'argumentation classique trop épineuse, mais par des aperçus d'une clarté saisissante, qui ramènent un théorème de géométrie à une vérité d'intuition. Avec le plus modeste bagage mathématique, l'élève ne saurait manquer de comprendre.

Nous causerons souvent ainsi, mes chers enfants, de ces bons livres qui feront de vous de petits savants, si vous les lisez avec une attention d'autant plus facile qu'ils vous récréeront en vous instruisant. Tour à tour je vous montrerai M. H. Fabre se transformant en ONCLE PAUL, pour vous parler des auxiliaires, c'est-à-dire des animaux utiles à l'agriculture, et par opposition des ravageurs, de l'industrie, de la zoologie etc. Puis nous ferons connaissance avec le professeur distingué de la faculté des lettres de Montpellier, M. Ch. Jeannel, qui a écrit les aventures si attachantes de PETIT JEAN ; et avec cet autre savant, non moins sympathique, M. C. de Montmahon, professeur d'histoire naturelle à l'école Turgot, pour qui les insectes n'ont plus de secrets.

Vous le voyez, mes chers amis, nous aurons de nombreuses visites à faire dans le monde savant, aussi il est bon de nous ménager de fréquentes étapes. Arrêtons-nous pour aujourd'hui, non toutefois sans remercier M. Ch. Delagrave, le vulgarisateur infatigable de toutes ces œuvres intéressantes, du soin minutieux qu'il met à tenir la BIBLIOTHÈQUE LILAS au niveau des sciences contemporaines, et à la portée des plus petites bourses.

UN GRAND PÈRE.

Bourse de Paris.

Paris, 18 décembre 1875.

Rente 3 p. %	65.80
— 4 1/2 p. %	95.75
— 5 p. %	104.05

Nous donnons à nos lecteurs la bonne nouvelle de la publication prochaine de l'histoire de France et de l'histoire de la Révolution française de Michelet en livraisons illustrées. C'est la première fois que cette œuvre véritablement nationale de notre grand historien populaire paraîtra sous cette forme qui va la rendre accessible à toutes les bourses. L'éditeur Lacroix publiera une livraison par semaine; chaque livraison comprendra 32 pages de texte avec vignettes et une gravure hors texte, sur papier teinté de couleur. Toutes les gravures sont originales et dues à un artiste de grand talent M. Vierge.

Quoique l'exécution soit luxueuse; le prix ne sera que de 50 cent. la livraison. Nous ne pouvons trop recommander ce bel ouvrage qui est le monument le plus complet et le plus vivant des annales de notre patrie.

En vente chez Girma libraire à Cahors.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 159<sup>e</sup> livraison (18 décembre 1875). — TEXTE: Le bonheur de Françoise, par M<sup>me</sup> Colomb. — La cape de ma grand'mère, par M<sup>me</sup> Louise Mussat. — A travers la France: le Creusot, par Et. Leroux. — Le lac, paysage de Franche-Comté, par Charles Joliet. — Comment on fait vivre les plantes dans les appartements, par H. de la Blanchère. — Les anémones de mer, par M<sup>me</sup> Gustave Demoulin. — Une croisière autour du monde, par J. Belin de Launay.

Dessins de A. Marie, Bonhomé, Riou, A. Mesnel. Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**LE TOUR DU MONDE.** — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 780<sup>e</sup> livraison, (18 décembre 1875). Texte: Voyage en Cochinchine, par M. le docteur Maurice. 1872. Texte et dessins inédits. — Quinze dessins de J. Moynet, D. Maillart, E. Ronjat, A. Mesnel, A. de Bar, Robin et H. Clerget.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Nos prévisions se sont réalisées; les nouvelles œuvres de Jules Klein: *Cerises Pompadour*, valse, *Radis Roses!* mazurka, et la marche patriotique *France Adorée!* obtiennent à Paris et dans toute la France un grand et légitime succès.

On ne peut pas dire du maître qu'il se répète; il se renouvelle. En effet, jamais l'auteur des valse célèbres, *Fraises au Champagne*, *Patte de Velours*, *Lèvres de Feu*, *Pazza d'Amore*, *Cuir de Russie*, les polkas brillantes *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, et les mélodies ravissantes « Rayons Perdus » et « Soupir et Baiser » n'a été mieux inspiré qu'en signant la valse *Cerises Pompadour*, la délicieuse mazurka *Radis Roses?* et la marche *France Adorée*.

Nous ne saurions terminer sans recommander à nos lecteurs un quadrille éblouissant de verve et de brio, composé sous le titre de: *Jules Klein Quadrille*, et sur les œuvres les plus populaires de l'illustre compositeur, par Deransart, chef d'orchestre de Valentino.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains: 3 fr.); 2 fr. pour le Quadrille; 1 fr. 70 c. pour les Mélodies) à COLOMBIER, Editeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

L'OPINION

SIX PAGES pour le prix de QUATRE publiée en feuilleton

LE RENÉGAT

histoire d'amour et de passion où les faits contemporains et les études de mœurs sont intimement mêlés.

Ceroman appelé à un succès retentissant a été écrit spécialement pour l'Opinion par

Jules CLARETIE

le brillant écrivain dont les derniers romans, les *Muscadins* et le *beau Solignac* ont obtenu un si grand et si légitime succès.

Abonnements 16 francs par trimestre. 5, rue Coq-Héron, Paris.

L'ILLUSTRATION (Journal Universel). Sommaire du N° du 11 Décembre 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Chappelle. — Nos gravures: L'expédition de Philadelphie; le voyage du prince de Galles; les faucons au Jardin d'acclimatation; la prison de l'Abbaye; les funérailles de Carpeaux; l'orphelinat du Vésinet; l'Insecte, par J. Michelet. — Personne, nouvelle hollandaise, par M. Henri Havard (suite). — La vie hors de chez soi, par Bertall. — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Un voyage aérien au-dessus des nuages de neige.

Gravures: Le voyage du prince de Galles; le bureau de poste à bord du steamer *la Ville-de-Pékin*, portant les représentants de la presse; entrée du prince de Galles à Bombay. — L'exposition de Philadelphie: vu générale du parc et du palais de l'Exposition et de ses annexes; — Plan de l'Exposition. — Les faucons au Jardin d'acclimatation. — Une journée d'hiver en Hollande, d'après le tableau de M. Kœniger. — Le percement du boulevard Saint-Germain; démolition des restes de l'ancienne prison de l'abbaye: les combles; — La salle des séances du tribunal révolutionnaire pendant les massacres de septembre 1793. — La vie hors de chez soi, par Bertall (7 gravures). — Les funérailles de Carpeaux à Valenciennes: passage du cortège sur la place de l'Hôtel-de-Ville. — Inauguration de l'Orphelinat alsacien-lorrain du Vésinet: arrivée de la maréchale de Mac-Mahon; — La collation. — Le rossignol familier; — Nid des bourdons cardeurs, gravures extraites de l'Insecte, par Michelet. — L'ascension du ballon *l'Atmosphère*: aspect du ciel au-dessus de la première couche de nuages neigeux dans la journée du 29 novembre. — Echees.

Bureaux, 22, rue de Verneuil, Paris.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purgatives et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, sautesées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842: M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,240: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522: M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralyse, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit: « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Barry. » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épicier.

**CRÉDIT GÉNÉRAL.** — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Parmi les ouvrages illustrés qui viennent de paraître, en vue des étrennes du nouvel an, nous signalerons particulièrement à nos lecteurs le nouveau volume de Louis Figuiet,

**les Merveilles de l'Industrie**, ou DESCRIPTION DES PRINCIPALES INDUSTRIES MODERNES. Ce volume, accompagné de 300 gravures, renferme la description de l'industrie de l'Eau, considérée dans toutes ses applications, de l'Eau de Sellz et des boissons gazeuses, du Blanchiment et du Blanchissage, de la Fabrication artificielle de la glace, des Allumettes chimiques, de l'Alphalte et du Bitume, etc. Il fait suite aux deux volumes déjà publiés, et qui contiennent la description des industries du Verre et du Cristal, des Poteries, du Savon, du Sel du Soufre et de l'Acide sulfurique, du Sucre, du Papier, de la Teinture, des Cuirs, des Peaux et des Fourrures, du Caoutchouc et de la Gutta-Percha. Les Merveilles de l'Industrie de M. Louis Figuiet, sont le complément des Merveilles de la Science, du même auteur, ouvrage en quatre volumes, accompagné de 1800 gravures, qui est considéré, à juste titre, comme l'une des plus belles et des plus utiles publications de la science vulgarisée. Chaque volume des Merveilles de l'Industrie ou des Merveilles de la Science, se vend, séparément, 10 fr., broché. — FURNE et JOUVET, éditeurs, 45 rue Saint-André des-Arts, à Paris.

PREFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 45 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune d'Arcambal, la nommée Vitrac (Aone), épouse Lacaze (Jean) a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 63,

Savoir:

Onze ares quatre-vingt-trois centiares de terre (section E, numéro 1197), moyennant la somme de six cent soixante francs, ci. 660 Arcambal, le dix-huit décembre mil huit cent soixante-quinze.

Le Maire,

BRAS.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layout.

Lithographie Castanet

Sur les Boulevards, à Cahors.

AVIS aux personnes qui font usage de CARTES DE VISITE

Le temps doux étant très favorable aux travaux lithographiques, il est de l'intérêt des personnes qui ont à faire confectionner des Cartes de visite à l'occasion du jour de l'an, de se hâter de faire leurs commandes avant l'arrivée de la saison rigoureuse. Les Cartes commandées dès aujourd'hui seront immédiatement préparées alors même que leur livraison ne devra avoir lieu qu'à la fin du mois.

Le Sieur CASTANET fait d'ailleurs observer que, chaque année, il est obligé, à cause des commandes nombreuses qui lui sont faites, de retarder les livraisons des Cartes qui lui sont demandées trop tard.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les deux mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE

- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré, 85 fr.
- Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée, 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Molle-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causés célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageol, 43 vol. cartonnés. 390 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
- BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
- L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 100 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
- MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr.
- MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 118 fr.
- LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50
- LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 15 vol. 600 fr.
- DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustré. 60 fr.
- SEGUR (de). Histoire universelle. 7 vol. 37 fr. 50
- DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 49 vol. in-8°. 414 fr.
- LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 47 vol. in-8°. 402 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moschelles: Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LIBRAIRIE MODERNE

J. GIRMA

Boulevard Nord, à Cahors.

Étrennes pour 1876

GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES EN TOUT GENRE D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION ÉDITIONS

DE LUXE ET A BON MARCHÉ, COLLECTIONS HACHETTE, HETZEL, GARNIER ET C<sup>e</sup>.

Choix des Collections de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES

Bibliothèque ROSE, Bibliothèque BLANCHE (cette dernière dite des jeunes filles).

Volumes brochés et reliés. — **Paroissiens** de grand luxe.

ARTICLES DE LUXE

Buvards, Papeteries, Nécessaires, Albums photographiques, Porte-monnaies, Cassettes de mathématiques, Boîtes de couleurs, etc.

GRAND CHOIX DE PARTITIONS ET VOLUMES DE MUSIQUE, brochés ou richement reliés. — Assortiment complet d'Encriers magiques inépuisables.

Calendriers éphémères à effeuiller. — Agendas de poche et de cabinet.

ABONNEMENT AU JOURNAL

Nota. Les Catalogues des livres d'Étrennes seront distribués gratuitement et adressés de même par la poste à qui en fera la demande.

PÂTISSERIE, CONFISERIE LUTZY

RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS.

Le Sieur Lutz y a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de l'an, on trouvera chez lui un grand assortiment de Bonbons fins, Fruits glacés, Chocolat, Crème, Marrons glacés. Grand assortiment de Boîtes en laque de Chine. Liqueur Marie Brizard, Chartreuse, Bénédicte. Glaces, Sorbets, Fromages glacés pour dîners et soirées.

**1 Franc** par **AN** **PARIS** **L'ÉCLAIREUR FINANCIER** **1 Franc** par **AN** **PROVINCE**  
Paraissant tous les Dimanches  
RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS  
LISTES DE TOUTS LES TIRAGES  
Bureaux 45, RUE VIVIENNE, 45, Paris  
Un Numéro d'essai, est envoyé gratuitement sur demande.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. Ch. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid. 9, rue de la Paix. — Paris.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE et DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES Résumé de chaque Numéro: Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. (correspondance étrangère. Nomenclature des coupons d'actions, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 4 fort volume in-8°. PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

MALADIES de POITRINE

PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTRES succès certain, guérison rapide par le GRESSON B. DUPUY Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50 Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.